



COMMUNIQUE DE PRESSE

16 mars 2017

Réf: CPFR2017IGO1

40^{ème} REUNION DE L'ASSEMBLEE DES PARTIES D'EUTELSAT ET NOMINATION DE PIOTR DMOCHOWSKI-LIPSKI 15-16 mars 2017

La 40^{ème} Assemblée des Parties de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite EUTELSAT a eu lieu les 15 et 16 mars 2017 à Paris, sous la Présidence de M. Frédéric Labarrère de Monaco et la Vice-présidence de Mme Ivana Stankovic de la Serbie. M. Labarrère est Ministre Conseiller à l'Ambassade de la Principauté de Monaco en France, chargé des affaires politiques et économiques et Mme Stankovic est Conseillère à l'Ambassade de Serbie en France.

Trois candidats de haut niveau ont été proposés par l'Italie, la Pologne et le Portugal pour le poste de Secrétaire exécutif. L'Assemblée a élu par acclamation M. Piotr Dmochowski-Lipski de la Pologne pour un mandat de quatre ans à partir du 2 juillet 2017 au poste de Secrétaire exécutif. M.Dmochowski-Lipski est Expert-conseil auprès du Ministère de la numérisation de la Pologne et représente la Pologne auprès des organisations internationales dans les domaines des satellites, des médias et des télécommunications. Il a présidé le Comité consultatif de l'Assemblée des Parties d'EUTELSAT IGO de 2015 à 2017 et a exercé la fonction de Vice-Président du Comité consultatif de l'Organisation internationale des télécommunications par satellite.

M. Dmochowski-Lipski succède à M. Christian Roisse de la France, qui termine son troisième mandat de Secrétaire exécutif. L'Assemblée a exprimé ses remerciements à M. Roisse pour son engagement et l'efficacité de son travail au cours des 12 dernières années.

Cette année EUTELSAT a également célébré son 40^{ème} anniversaire et commémoré cet événement lors d'une réception à Eutelsat S.A. à l'invitation de M. Rodolphe Belmer, Directeur général.

L'Assemblée a examiné les questions relatives à l'utilisation des radiofréquences assignées à EUTELSAT IGO en application du Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications et qui sont utilisées par l'opérateur à satellites Eutelsat ainsi que les questions relatives aux brouillages délibérés de programme transmis par satellite et la protection de la bande C pour le service fixe par satellite.

Un des rôles d'EUTELSAT IGO est de s'assurer que la société Eutelsat S.A. respecte les engagements qu'elle a pris auprès des Etats membres lorsque toutes les activités et les actifs opérationnels de l'organisation ont été transférés à la société en 2001. L'Assemblée a examiné les informations fournies par EUTELSAT IGO et Eutelsat S.A. sur ce sujet et a considéré que la société avait respecté ses engagements.

L'Assemblée des Parties a approuvé les rapports concernant la participation d'EUTELSAT IGO aux activités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies, de la Commission « Le large bande au service du développement durable », de l'Union internationale des télécommunications et ses relations avec les autres organisations intergouvernementales à satellites.

Les réunions ordinaires de l'Assemblée des Parties ont lieu tous les deux ans et l'Assemblée nomme les membres du Comité consultatif qui se réunit deux fois par an avec le Secrétaire exécutif. Les Parties de l'Allemagne, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, du Portugal et de la Suisse ont été nommées membre du Comité consultatif à compter de la présente réunion jusqu'à la prochaine réunion ordinaire de l'Assemblée des Parties, qui aura lieu les 10 et 11 avril 2019.



EUTELSAT IGO (Organisation européenne de télécommunications par satellites) est une organisation intergouvernementale établie par un traité international. Après une période (1985-2001) durant laquelle l'organisation exerçait des activités opérationnelles dans l'espace extra-atmosphérique jusqu'à devenir l'un des premiers opérateurs à satellites au monde, l'organisation a été transformée et tous les actifs, activités opérationnelles et engagements correspondants de l'Organisation intergouvernementale EUTELSAT ont été transférés à la société Eutelsat S.A. régie par le droit français. Depuis 2001, l'organisation, qui a son siège à Paris (France) et qui compte 49 Etats membres, a une double fonction, celle de maintien des droits sur les fréquences et positions orbitales obtenus internationalement auprès de l'Union Internationale des Télécommunications avant la transformation et détenus collectivement par les Etats membres d'une part, et, d'autre part, la fonction de supervision des activités de la société en veillant notamment au respect par celle-ci des Principes de base définis dans le traité.

Pour plus d'information consultez www.eutelsatigo.int